

Appel pour la SUSPENSION de l'ACCORD d'ASSOCIATION UE - ISRAEL

La campagne demande à l'Union européenne de se conformer aux termes mêmes de l'Accord d'association qu'elle a conclu avec Israël, dont l'article 2 stipule qu'il est conditionné par le respect des droits de l'homme. Du fait de son importance économique et financière, et qu'il s'est traduit récemment par des programmes de recherche dans le domaine militaire au profit d'Israël, sa suspension est un moyen de pression indispensable pour avancer vers une paix juste, respectant les droits élémentaires de tous.

SUSPENSION de l'ACCORD d'ASSOCIATION UE - ISRAEL



Nous, citoyennes et citoyens, considérant que l'État d'Israël, dans sa politique de colonisation et d'annexion des territoires palestiniens, viole en toute impunité le droit international, le droit humanitaire, la 4e convention de Genève, les nombreuses résolutions de l'ONU, et que ces atteintes répétées aux droits de l'Homme caractérisent une infraction majeure à l'article 2 de l'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël, demandons que la Commission européenne, mette en œuvre une procédure de suspension de cet accord.

Nous voulons atteindre 500 000 signatures en France. Une prétention ! Non c'est possible. Si chaque signataire va diffuser et convaincre 10 personnes qui feront pareils, nous verrons la chaîne s'allonger et toucher 1/2 million de citoyens sinon plus.

Diffusons le plus largement possible : facebook, Twiter

Signons et faisons signer l'appel :

<http://cnpjdpi.org/Appel-suspension.html>